VILLENEUVE
SAINT-GEORGES
Service Urbanisme

Date de publication en ligne : 12 mai 2023

EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE DE PERMIS DE DEMOLIR

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **PD 94078 22 00005** du 4/05/2023.
Un permis de démolir a été délivré à

Domicilié (e) 2 AVENUE JEAN JAURES
94600 CHOISY LE ROI

En vue de la réalisation : DEMOLITION TOTALE

Sur un terrain sis 19 BIS CHE DES PECHEURS
Cadastré AS40, AS39

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le 12/05/2023

Monsieur le Maire,

Le Maire
Pour le Maire et par délégation
la 3ème adjointe en charge du logement
et de l'urbanisme.
Katia CABILLIC
Philippe GAUDIN

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné, Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges, certifions que l'extrait d'affichage d'un permis de démolir ayant fait l'objet de la décision municipale n° **PD 94078 22 00005** du 4/05/2023. a été affichée en Mairie du au conformément aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,